Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Senneterre, tenue le 6 février 2023 à 20h au bureau municipal situé au 100, rue du Portage à Senneterre.

Étaient présents : Mme Lucie Turgeon, conseillère siège nº 1
M. Antoine Durand – Saddier, conseiller siège nº 2
M. Jean-Marc Perrier, conseiller siège nº 3
Mme Lucie Lafrance, conseillère siège nº 4
Mme Rachel Jean, conseillère siège nº 5
M. Martin Dandurand, conseiller siège nº 6

Étaient également présents : Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière
M. Jean-Pierre Raymond, inspecteur municipal

Était absente : Mme Jacline Rouleau, mairesse

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence de M. Antoine Durand – Saddier, maire suppléant.

Résolution
No 23-02-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par la conseillère Rachel Jean :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis aux membres du conseil***;***

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
4. Correspondances
5. Adoption des comptes fournisseurs du mois de janvier 2023
6. Administration
   - 6.1 Dépôt des écritures manuelles
   - 6.2 Dépôt de la liste des contribuables endettés envers la municipalité Paroisse de Senneterre
   - 6.3 Liste des immeubles - Vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires
   - 6.4 Adoption du rapport d'activité annuel – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2022
   - 6.5 Entente - Prestation de prélèvement des castors nuisibles à la voirie sur le territoire de la municipalité pour l'année 2023
   - 6.6 Adoption du projet de règlement no. 296-2023 relatif à la démolition d'immeubles
   - 6.7 Adoption du projet de règlement no. 297-2023 relatif aux dérogations mineures
   - 6.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 298-2023 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 213-2008
   - 6.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 299-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008
   - 6.10 Adoption du projet de règlement no. 299-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008
   - 6.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 300-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008
   - 6.12 Adoption du premier projet de règlement no. 300-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

Résolution
Nº 23-02-22

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 et renoncent à la lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par la conseillère Lucie Turgeon:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que soumis.

Résolution
Nº 23-02-23

Approbation des comptes fournisseurs du mois de janvier 2023

Il est proposé par la conseillère Mme Lucie Lafrance:

Que les membres du conseil approuvent la liste des comptes à payer du mois de janvier 2023, au montant total de 106 727, 97 $.

Que Mme Mélanie Hébert, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir les dépenses autorisées**.**

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des écritures manuelles

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les écritures manuelles du journal général du mois de janvier 2023.

Dépôt de la liste des contribuables endettés envers la municipalité Paroisse de Senneterre

Madame Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière dépose un état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité et le montant des taxes dues conformément à l'article 1022 du *Code municipal*. Cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédent le mois fixé pour cette vente.

Résolution
Nº 23-02-24

Liste des immeubles - Vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires

Attendu que la liste des contribuables endettés envers la municipalité Paroisse de Senneterre a été soumise au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des immeubles telle que déposée;

Qu'un avis soit envoyé par lettre recommandée à chaque contribuable qui est endetté de plus de deux ans envers la municipalité Paroisse Senneterre afin de demander le paiement des taxes dues;

Que Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC la liste des immeubles qui devront être vendus pour défaut de paiement de taxes.

Résolution
Nº 23-02-25

Adoption du rapport d'activité annuel – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2022

Considérant que la MRC de La Vallée-de-l'Or a transmis à la municipalité Paroisse de Senneterre le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2022 pour adoption par le conseil municipal;

Considérant que chaque municipalité doit adopter, annuellement, ce rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et transmettre celui-ci au ministre de la Sécurité publique de la façon prévue à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2022 a été soumis aux membres du conseil municipal, lesquels en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-l'Or transmettra ledit rapport avec la présente résolution au ministre de la Sécurité publique dans les délais prévus à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par la conseillère Lucie Lafrance et unanimement résolu:

D'adopter le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2022, tel que présenté.

Résolution
Nº 23-02-26

Entente - Prestation de prélèvement des castors nuisibles à la voirie sur le territoire de la municipalité pour l'année 2023

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par la conseillère Lucie Turgeon et unanimement résolu :

De renouveler l'entente pour le prélèvement des castors nuisibles à la voirie sur le territoire de la municipalité pour l'année 2023 avec l'Association des trappeurs de l'Abitibi-Est représenté par M. Michel Sylvain;

D'autoriser Mme Mélanie Hébert, directrice générale à signer ladite entente.

Résolution
Nº 23-02-27

Adoption du projet de règlement no. 296-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le nº 296-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité Paroisse de Senneterre ;

Que le conseil municipal délègue à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Résolution
Nº 23-02-28

Adoption du projet de règlement no. 297-2023 relatif aux dérogations mineures

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par la conseillère Lucie Lafrance et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le nº 297-2023 relatif aux dérogations mineures de la Municipalité Paroisse de Senneterre;

Que le conseil municipal délègue à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 298-2023 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 213-2008

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 298-2023 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 213-2008 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu à une séance ultérieure et elle procède au dépôt du projet de règlement.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 299-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 299-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu à une séance ultérieure et elle procède au dépôt du projet de règlement.

Résolution
Nº 23-02-29

Adoption du projet de règlement no. 299-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par la conseillère Lucie Lafrance et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le nº 299-2023, lequel modifie le règlement de zonage numéro 209-2008 de la Municipalité Paroisse de Senneterre ;

Que le conseil municipal délègue à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 300-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 300-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu à une séance ultérieure et elle procède au dépôt du projet de règlement.

Résolution
Nº 23-02-30

Adoption du premier projet de règlement no. 300-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par la conseillère Rachel Jean et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement portant le nº 300-2023, lequel modifie le règlement de zonage numéro 209-2008 de la Municipalité Paroisse de Senneterre ;

Que le conseil municipal délègue à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une période de questions est tenue.

Résolution
Nº 23-02-31

Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Rachel Jean.
L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée.

_____	_____
Antoine Durand-Saddier, Maire suppléant	Mélanie Hébert, Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jacline Rouleau, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le procès-verbal reproduit l'intégralité des propos tenus lors de la séance du conseil.